

La Ronde des oliviers

- Règlement -

Parcours: 10,4 km sur routes et chemins ruraux en une seule boucle

Départ: 10 heures, Avenue Frédéric Mistral

Arrivée: Parking de l'Europe

Catégories: Ouvert à tous à partir de 16 ans (avec autorisation parentale)

Engagement: Taxe 13€

Inscription : Prioritairement en ligne sur Nikrome.com ou par envoi postal avant le 11 octobre 2020 avec un chèque à l'ordre des "Foulées de l'olivier" et les documents obligatoires.

Véhicules et VTT: Interdits sur le circuit (sauf officiels)

Dossards: retrait au moulin Peyre le jour de la course selon des créneaux horaires à partir de 8h15 en fonction du numéro de dossard.

Ravitaillement: 2 sur le parcours et 1 à l'arrivée.

Récompenses: Huile d'olive aux 3 premiers de chaque catégorie
Huile d'olive aux 500 premiers inscrits
Différents lots pour tous les coureurs préinscrits.

Sécurité: Police municipale, médecins et CCFF,

Des mesures contre la propagation de la Covid-19 sont prises pour maintenir cette course. Elles sont énumérées dans le cadre ci-après et doivent respectées !

Assurances: L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Il décline toute responsabilité pour les accidents survenus aux coureurs avant, pendant et après la course (temps limité à 2h00).

ATTENTION

Les coureurs devront rester sur la partie droite de la chaussée et respecter le code de la route.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement en signant leur engagement

Les Foulées de l'Olivier
Président : Alain Libérato
Hôtel de ville 13890 MOURIES
Dimanche 18 octobre 2020

COVID-19

- **Toute inscription doit se faire en ligne ou par envoi postal. Aucune inscription ne sera prise sur place ;**
- **Port du masque obligatoire dans les enceintes closes ;**
- **Port du masque obligatoire sur la zone de départ que les coureurs doivent garder sur eux pendant la course et remettre après l'arrivée dans la file du parcours de sortie ;**
- **Il est demandé à tout coureur ayant contracté la Covid19 de consulter un médecin pour s'assurer de sa capacité à effectuer la course ;**
- **De plus, tout coureur ayant présenté des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours ne peut pas courir la course ;**
- **Chaque coureur doit se munir d'un récipient pour les zones de ravitaillements, qu'il conservera tout au long de la matinée (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...) ;**
- **Pendant la course, une distanciation de 2m doit être respectée lorsque cela est possible et il est interdit de cracher sur le parcours ;**
- **Afin d'éviter les attroupements, les résultats ne seront pas affichés mais diffusés en ligne a posteriori ;**
- **Exceptionnellement cette année, il n'y aura pas d'intervention des kinés après la course ;**
- **Tout coureur présentant des symptômes liés à la Covid-19 après la course est prié d'en avvertir les Foulées de l'Olivier dans les plus brefs délais ;**
- **Chaque coureur doit signer la « Charte du coureur – engagement post Covi-19 » édité par la FFA pour prétendre participer à cet événement.**

Notre manifestation est prévue le 18 octobre 2020 sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires, compte-tenu de la pandémie due au CORONAVIRUS. Dans le cas où celle-ci ne serait pas autorisée, il ne serait pas envisagé de report en 2020 et les inscriptions seraient remboursées excepté les frais internet.

La Ronde des oliviers

- Inscription -

L'inscription s'effectue sur :
Nikrome.com

Les nouvelles dispositions de la loi n°84.610 du 16/07/1984 nous obligent à exiger pour l'inscription la présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale est obligatoire sous la forme :

Je soussigné(e) _____ autorise mon fils/ma fille mineur(e) à participer à la course pédestre et dégage les organisateurs de tout incident.

Fait à : _____ Le : _____
Signature

Les Foulées de l'Olivier
Président : Alain Libérato
Hôtel de ville 13890 MOURIES
Dimanche 18 octobre 2020